



Projet de modification du PMGMR : Avis du CRE-Montréal

Présenté à
la Commission de l'environnement
de la Communauté métropolitaine de
Montréal

9 mai 2019



CONSEIL RÉGIONAL
**ENVIRONNEMENT
MONTREAL**



Conseil régional de l'environnement de Montréal

Maison du développement durable

50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300

Montréal (Québec) H2X 3V4

Tél. : 514-842-2890

Télééc. : 514-842-6513

info@cremtl.qc.ca

www.cremtl.qc.ca

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Suivez-nous!



Les 21 recommandations en bref du CRE-Montréal

La population de la CMM doit être encouragée et aidée

1. Recenser toutes les mesures en ISÉ mises en œuvre sur son territoire et inclure ce bilan dans chaque rapport de suivi annuel
2. Recenser toutes les initiatives concernant les 3R réalisées sur le territoire de la CMM et le rendre public dans chaque rapport de suivi annuel (effet mobilisateur et d'inspiration)
3. Uniformiser sur le territoire les messages et les outils en ISÉ (dont les types de matières résiduelles traités par les municipalités, les types de bacs de récupération)
4. Mettre en place une patrouille verte dans toutes les municipalités pour la population et pour les commerces

L'arrêt du gaspillage éhonté des ressources et la pollution de l'environnement, l'innovation et le soutien de l'économie circulaire dans la CMM

5. Adopter un cadre réglementaire clair pour les emballages et contenants de plastique à usage unique
6. Soutenir les ateliers de réparation d'objets
7. Exiger que les compagnies qui distribuent les circulaires ne le fassent qu'auprès du public qui l'aurait au préalable demandé
8. Adopter dans toutes les municipalités un règlement sur les sacs d'emplettes en plastique
9. Adopter une politique d'approvisionnement responsable dans chaque municipalité, encourageant la réduction à la source des contenants, imprimés ou emballages
10. Inciter les entreprises à changer leurs pratiques, en priorité dans le secteur de la restauration rapide
11. Effectuer un meilleur suivi de la réglementation
12. Transformer le modèle des centres de tri
13. Adopter une réglementation pour adapter le cadre architectural de tout nouveau bâtiment
14. Assurer la collecte des matières organiques dans tous les bâtiments municipaux
15. Mettre en place un comité de réflexion concernant l'élimination en vue de consultation publique sur la gestion des déchets ultimes

Des demandes à faire au gouvernement du Québec

16. Se doter d'une stratégie québécoise sur la réduction à la source des contenants, imprimés et emballage
17. Soutenir rapidement et prioritairement les grandes institutions dont il est responsable (ex. : hôpitaux, écoles) pour s'assurer d'un changement de pratique
18. Appliquer mieux et élargir la responsabilité des producteurs (REP)
19. Moderniser la consigne pour mettre à profit son plein potentiel
20. Prendre les mesures nécessaires pour contrôler les matières sortant des centres de tri
21. Soutenir suffisamment l'industrie québécoise du recyclage

Introduction

La gestion des matières résiduelles est un enjeu de grande importance en termes de développement durable. Pourtant, force est de constater que les efforts escomptés n'ont pas été au rendez-vous au cours des dernières années, même si un grand nombre de voix se sont élevées notamment dans le cadre de différentes consultations publiques pour le demander.

À la suite de l'adoption du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020, nous écrivions dans un article ([Envûle Express du 19 mai 2016](#)) :

« Des enjeux sans conteste importants. Toutefois, malgré ses 28 mesures et les actions proposées qui apportent un vent de fraîcheur avec certains éléments nouveaux, il demeure difficile d'avoir l'assurance que ce PMGMR permettra de faire le grand bond en avant souhaité et nécessaire.

D'emblée, on peut être déçu que la CMM, qui accuse déjà un retard important par rapport aux objectifs 2015, ne se donne comme cible que de simplement repousser les objectifs de 3 ans pour les matières recyclables et de 10 ans pour les matières organiques. »

Nous comprenons que la gestion des matières résiduelles, de par sa complexité tant en termes de matières à traiter (types et quantités) que de la multiplicité des acteurs impliqués (gestion et décision), demande beaucoup d'interventions. Toutefois, ce fait ne doit pas faire baisser les bras, mais plutôt remonter les manches.

Dans leur [mémoire déposé en juin 2015](#), les cinq Conseils régionaux de l'environnement de la région métropolitaine (Montréal, Laval, Montérégie, Laurentides et Lanaudière), exposaient un grand nombre de recommandations qui, malheureusement, s'avère toujours d'actualité. Nous ne reprendrons pas ces propos dans le présent mémoire puisque la CMM a toujours accès à ce document. Nous mettrons ici l'accent sur certains éléments en lien avec les enjeux de l'heure.

Nous espérons que cette nouvelle consultation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour réviser le PMGMR 2015-2020 entraînera un véritable virage en faveur de la transition écologique que ce dossier requiert.

Considérations générales

Tout d'abord, nous souhaitons affirmer notre appui à la CMM dans sa volonté d'ajouter les éléments proposés sous les orientations 1, 4 et 6, lesquelles s'adressent au gouvernement du Québec. Par ailleurs, nous appuyons les ajouts de trois nouvelles mesures ainsi que les modifications de trois mesures en vigueur, exception faite de celle pour la mesure 10 qui ne fait que prolonger l'échéance de deux ans concernant une action qui relève de l'entière responsabilité des municipalités, en raison de la non-atteinte de l'objectif.

Si nous reconnaissons que les paliers gouvernementaux supérieurs (provincial et fédéral) ont un rôle crucial à jouer dans le dossier des matières résiduelles, nous appelons aussi la CMM et ses 82 municipalités à agir et à faire leur part, car le temps presse. Force est de constater que le dossier des matières résiduelles n'a pas eu assez d'attention de la part des municipalités de la

CMM au cours des dernières années. Arrêtons de renvoyer la balle aux autres (y compris la population) pour justifier la non-atteinte des objectifs. De par sa taille populationnelle et économique, la CMM se doit d'être exemplaire. Avec près de la moitié des matières résiduelles du Québec produites sur son territoire, il est évident que son impact sur les pratiques et les résultats de la province est énorme.

La population de la CMM doit être encouragée et aidée

Avec tout le battage médiatique des dernières années sur le devenir des matières récupérées par la collecte sélective, sur les difficultés des centres de tri d'effectuer adéquatement leur travail, sur la crise spécifique du verre et sur les dramatiques impacts de la présence de plastique dans les océans, il est clair que ce dossier a rejoint la population. Par ailleurs, de nombreuses initiatives citoyennes et d'organismes communautaires ont surgi au cours des dernières années. Pensons aux pétitions concernant la consigne des contenants de lave-glace et des publisacs, ainsi qu'aux projets comme Ma Tasse, des Valoristes.

Au-delà de toutes ces personnes convaincues, il y a un grand pan de la population moins au courant et moins investi, probablement un peu confus dans les gestes à poser étant donné les messages parfois contradictoires et décourageants qui circulent. Il est donc plus que temps d'investir massivement pour informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) et, en parallèle, de donner l'exemple.

Les instances publiques de la CMM présentent actuellement encore trop de disparité au niveau de leur implication dans une gestion responsable des matières résiduelles pour inciter leur population à poser les bons gestes. Il faut instaurer un cercle vertueux dans lequel l'action citoyenne est payée en retour par des résultats stimulants sur les « 3R » et le réflexe développé. Tous les lieux publics (parcs, arénas, bibliothèques, hôpitaux, écoles...) ont un rôle crucial à jouer en ce sens ; réduction, réemploi et recyclage (incluant le compostage) devraient être une priorité. Quoi de mieux pour inciter la population à poser le bon geste dans toutes les sphères de sa vie et à comprendre qu'elle fait partie d'un véritable mouvement collectif.

- 1. Recenser toutes les mesures en ISÉ mises en œuvre sur son territoire et inclure ce bilan dans chaque rapport de suivi annuel**
- 2. Recenser toutes les initiatives concernant les 3R réalisées sur le territoire de la CMM et le rendre public dans chaque rapport de suivi annuel**
- 3. Uniformiser sur le territoire les messages et les outils en ISÉ (dont les types de matières résiduelles traités par les municipalités, les types de bacs de récupération)**
- 4. Mettre en place une patrouille verte dans toutes les municipalités pour la population et pour les commerces**

L'arrêt du gaspillage éhonté des ressources et la pollution de l'environnement, l'innovation et le soutien de l'économie circulaire dans la CMM

5. Adopter un cadre réglementaire clair pour les emballages et contenants de plastique à usage unique

La Ville de Montréal a annoncé dernièrement son souhait d'interdire dans un avenir rapproché le plastique à usage unique, omniprésent dans notre quotidien; une volonté qui devrait s'étendre au moins à tout le territoire de la CMM. Plusieurs entreprises, et plus spécifiquement des commerces, ont déjà commencé à prendre des dispositions qui vont en ce sens. Pensons notamment aux efforts des grandes bannières en alimentation pour accepter les contenants réutilisables en supermarché¹, aux épiceries offrant uniquement des produits en vrac, aux alternatives aux sacs d'épicerie à usage unique. Pour généraliser ces démarches volontaires et les amener plus loin, il faut les faire appliquer par tout le monde; commençons avec les produits alimentaires.

6. Soutenir les ateliers de réparation d'objets

Les ateliers de réparation d'objets existants devraient être soutenus pour assurer leur pérennisation et leur déploiement. Une réflexion devrait être menée pour voir à soutenir ce type d'activité de manière élargie en s'appuyant sur l'expertise des organisations en économie sociale.

7. Exiger que les compagnies qui distribuent les circulaires ne le fassent qu'auprès du public qui l'aurait au préalable demandé

Pour éviter un gaspillage de papier et de plastique, l'engorgement des centres de tri avec ces produits ou, au pire, celui des lieux d'enfouissement, seules les personnes désireuses de recevoir une circulaire devraient l'avoir à leur porte. Pour cela, il devrait revenir à ces personnes de s'afficher comme tel et non à celles qui ne le souhaitent pas, comme c'est le cas actuellement. L'effort est mis au mauvais endroit. À Montréal seulement, environ 500 tonnes de papier et de plastique sont ainsi distribuées aux portes toutes les semaines.

8. Adopter dans toutes les municipalités un règlement sur les sacs d'emplettes en plastique

Afin d'éviter le transfert vers l'utilisation de sacs dont l'empreinte environnementale est équivalente ou supérieure aux sacs d'emplettes en plastique bannis, il est important d'ajuster le règlement type mis en place par la CMM. Une fois fait, il sera essentiel que les 82 municipalités parlent d'une seule voix afin que la population métropolitaine reçoive un message clair et uniforme, et trouve en magasin le même type d'offre. À noter que ce genre de règlement participe grandement à l'ISÉ dans le domaine d'une gestion responsable des matières résiduelles.

¹ Metro. 2015-04-15. Les contenants réutilisables maintenant acceptés dans les magasins Metro du Québec. <https://corpo.metro.ca/fr/medias/salle-presse/2019/contenants-reutilisables-Metro-Quebec.html>

9. Adopter une politique d’approvisionnement responsable dans chaque municipalité, encourageant la réduction à la source des contenants, imprimés ou emballages

Les 82 municipalités ont un double rôle à cet égard : l’exemple pour les acteurs de la société civile et le coup de pouce aux organisations qui offrent des services et des produits intégrant les principes de développement durable.

10. Inciter les entreprises à changer leurs pratiques, en priorité dans le secteur de la restauration rapide

Des initiatives existent déjà ; il est important de les soutenir pour qu’elles puissent se déployer au maximum. À titre d’exemple, citons le [projet Ma Tasse](#) à Montréal qui offre une tasse consignée dans plusieurs commerces pour remplacer le modèle jetable à usage unique. Cette initiative prometteuse serait à déployer dans tous les cafés de la métropole et événements publics.

En attendant une réglementation qui interdira l’usage unique, il est important de promouvoir et d’éduquer au bon geste en appliquant le principe de bonus (ex. : tu apportes ta tasse)/malus (ex. : tu demandes une tasse jetable). Il faut s’assurer que le montant à déboursier pour la version jetable soit assez incitatif pour faire un autre choix et que l’argent récolté serve à récompenser le bon geste ou à mettre en place le système de consigne.

11. Effectuer un meilleur suivi de la réglementation

Les municipalités de la CMM doivent s’assurer qu’elles ont le nombre d’inspecteurs requis pour effectuer le suivi de la réglementation auprès de tous ceux et celles qui bénéficient des services de collectes municipales (population, commerçants et certaines autres ICI). Des pénalités doivent être appliquées pour s’assurer de l’impact dissuasif de la réglementation.

12. Transformer le modèle des centres de tri

Quand ils sont de propriété privée, les centres de tri ont pour objectif premier la rentabilité financière maximale. De ce fait, c’est le plus offrant qui acquiert la matière ou le moins exigeant en termes de qualité. Il est alors difficile de garantir l’approvisionnement des entreprises de recyclage québécoises et de soutenir le développement local d’un savoir-faire dans ce domaine.

La crise du recyclage actuelle trouve, au moins partiellement, son origine dans ce modèle. Nous pensons que les municipalités de la CMM devraient envisager de changer ce modèle en faveur d’un autre de type soit public, OBNL ou COOP. Sinon, les compagnies gérant des centres de tri devraient avoir l’obligation d’approvisionner prioritairement l’industrie locale.

13. Adopter une réglementation pour adapter le cadre architectural de tout nouveau bâtiment

L’enjeu de l’espace disponible pour entreposer les bacs de recyclage est très présent dans un grand nombre de bâtiments résidentiels ou dans les ICI. S’il faut bien sûr trouver des solutions pour le parc immobilier existant (et le faire dès maintenant), il faut aussi s’assurer de ne pas empirer la situation. Les municipalités de la CMM devraient rapidement intégrer à leur réglementation l’obligation pour toutes les nouvelles constructions de prévoir les espaces nécessaires.

14. Instaurer la collecte des matières organiques dans tous les bâtiments municipaux

Les municipalités de la CMM accusent globalement un grand retard sur la collecte et le recyclage des matières organiques, ce qui affecte grandement leur performance globale en termes de détournement de l'élimination. En même temps que le déploiement de l'ISÉ et de la collecte des matières organiques s'effectue au niveau des résidences et certaines ICI, les instances municipales se doivent d'être exemplaires.

15. Mettre en place un comité de réflexion concernant l'élimination en vue d'une consultation publique sur la gestion des déchets ultimes

La CMM n'a qu'un seul LET sur son territoire (42 % des MR de la CMM y sont enfouies) qui arrivera à pleine capacité en 2026, donc à courte échéance compte tenu des enjeux associés. Nous nous questionnons sur ce que la CMM planifie pour la suite, d'autant qu'elle affirme viser la « zéro élimination ». Nous sommes surpris qu'eu égard à l'urgence de traiter de ce dossier, la CMM n'ait pas abordé et proposé des solutions dans le document en consultation. Il est crucial que la réflexion soit amorcée très rapidement et avec un grand nombre d'acteurs experts de la société civile.

Des demandes à faire au gouvernement du Québec

Nous avons bien conscience que la CMM (avec ses 82 municipalités) ne peut, à elle seule, régler tous les enjeux majeurs liés à la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Le gouvernement du Québec doit faire sa part et la CMM doit l'inciter à le faire. Les recommandations ci-dessous vont en ce sens.

16. Se doter d'une stratégie québécoise sur la réduction à la source des contenants, imprimés et emballage

Cette stratégie devrait être inscrite dans le nouveau plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

17. Soutenir rapidement et prioritairement les grandes institutions qui relèvent de plusieurs ministères (ex. : hôpitaux, écoles) pour s'assurer d'un changement de pratique

Les quantités de matières résiduelles générées par ces institutions sont énormes et parfois complexes (ex. : matière orphelines issues des centres hospitaliers). Le retard important dans les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires est un contre-exemple pour les jeunes, inquiétant pour l'avenir.

18. Appliquer mieux et élargir la responsabilité des producteurs (REP)

La REP est un modèle de gestion des matières résiduelles très intéressant, qui gagnerait à être plus suivi et transparent. Des produits comme les électroménagers attendent encore de faire partie de la liste de produits gérés par une REP.

L'économie circulaire passe par le système de REP, qui doit intégrer des critères obligatoires de réparabilité, de durabilité, de traçabilité des matières/produits.

Les producteurs et grands distributeurs devraient être responsables de l'atteinte des objectifs de recyclage visés par le plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières

résiduelles, et donc de la mise en place des mesures pour y parvenir. Des pénalités financières dissuasives en cas de non-atteinte devraient être appliquées.

Les producteurs et grands distributeurs devraient financer toutes les opérations de nettoyage portées à bout de bras par des organismes communautaires pour débarrasser les rives des cours d'eau et les milieux naturels des déchets de consommation.

19. Moderniser la consigne pour mettre à profit son plein potentiel

Plusieurs éléments sont à mettre en œuvre :

- Hausser le montant de la consigne (incitatif fort sans pénaliser le consommateur puisque la somme est récupérée au retour)
- Soutenir davantage les commerces de détail pour leur permettre de gérer les flux de contenants consignés
- Élargir la consigne à tous les contenants de boisson (souvent consommés hors foyer), quels que soient le contenu et la matière du contenant
- Soutenir et multiplier les initiatives de consigne/réutilisation : engagement des gouvernements et des entreprises de restauration rapide
- Évaluer la faisabilité de la réutilisation des bouteilles de vins et de spiritueux embouteillés localement

La consigne représente un des moyens pour récupérer des contenants afin ensuite de les orienter vers une filière de réutilisation ou de recyclage. Mise en place au Québec il y a plus de 30 ans, la question de sa « modernisation » est sur la table du gouvernement depuis des années. La consigne a déjà depuis longtemps fait ses preuves en termes de taux de récupération, de collecte pour assurer le réemploi (bouteilles de bière) et de qualité de la matière qui peut alors aisément trouver preneur auprès des recycleurs.

Elle prend tout son sens quand on pense au réemploi. Si pour le moment, seules les bouteilles de bière en bénéficient, il serait très cohérent, avec les principes qui guident une gestion durable des matières résiduelles, d'inclure d'autres contenants.

Un autre aspect positif de la consigne réside dans l'incitation à ne pas jeter et la propreté du domaine public et de la nature. Avec un montant associé à la consigne suffisant (bien plus que les quelques sous actuels), ce système serait probablement assez incitatif pour un retour et donc pour modifier le comportement d'un grand nombre de personnes qui aujourd'hui jettent malheureusement le contenant vide après consommation.

20. Prendre les mesures nécessaires pour contrôler les matières sortant des centres de tri

En premier lieu, tous les centres de tri devraient avoir l'obligation d'atteindre une qualité minimale des matières résiduelles triées, la même pour tous. Ensuite, pour s'assurer du recyclage des matières qui en sortent, il est nécessaire de mettre en place les mécanismes de traçabilité suffisants.

Actuellement, les centres de tri au Québec se nourrissent des matières de la collecte sélective pêle-mêle, à partir de laquelle ils trouvent des marchés pour revendre ce qu'ils ont trié. Il est clair que pour eux, la valeur marchande des matières est cruciale. Or, elle dépend de plusieurs choses : le taux de contamination d'une matière par une ou plusieurs autres, la demande sur le marché du recyclage (québécois, canadien, nord-américain et outremer), le type de matière.

Par conséquent, il est clair que pour ces organisations, davantage de consignes peuvent signifier globalement moins de revenus. Citons en exemple les canettes d'aluminium (actuellement consignées) qui sont très demandées sur le marché du recyclage, sont faciles à trier (comparativement à d'autres matières) et se revendent à très bon prix. Si l'on comprend pourquoi plusieurs centres de tri se sont exprimés contre la consigne, l'intérêt collectif nous conduit ailleurs : en faveur du maintien et de l'amélioration de la consigne. Donc, il est nécessaire de réfléchir de quoi sera fait l'avenir des centres de tri du Québec, sur la base notamment de la modernisation de la consigne.

21. Soutenir suffisamment l'industrie québécoise du recyclage

Que cela soit pour la recherche et le développement, la mise en marché, et l'assurance d'avoir la matière première locale (les matières résiduelles récupérées et triées), il est primordial que les entreprises en recyclage québécoises, y compris celles issues de l'économie sociale, soient soutenues dans leur volonté de participer à la gestion responsable des matières résiduelles et à l'application de principes liés à l'économie circulaire sur le marché québécois.

Conclusion

Même en excluant les produits fabriqués, il se cache une grande complexité dans la catégorie des matières « de base » comme le verre, le plastique, le métal, le papier, le carton et les résidus organiques. Pour trouver LES bonnes réponses pour atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, LA solution unique et parfaite, tant au point de vue des matières que du territoire, n'existe pas. Il faut donc accepter d'en déployer plusieurs en parallèle pour sortir de la morosité, voire du mécontentement généralisé, pour rediriger durablement ces monstrueuses quantités de matières qui prennent directement le chemin de l'élimination ou qui se retrouvent abandonnées dans l'environnement urbain et naturel.

La CMM et ses 82 municipalités doivent poser des gestes collectifs qui donneront le ton à leurs populations, et qui feront la démonstration que la gestion des matières résiduelles n'est pas seulement une somme de problèmes, mais aussi de belles réussites environnementales, sociales et économiques.

L'enjeu de l'enfouissement sur le territoire (un seul LET en fin de vie), trop peu évoqué dans le document de consultation, doit être traité de façon prioritaire et abordé comme une opportunité à saisir de mettre les bouchées doubles au niveau des 3RV en tout respect de la hiérarchie.



50, rue Sainte-Catherine Ouest, #300
Montréal, QC H2X 3V4

tél.: 514 842-2890
info@cremtl.qc.ca
cremtl.qc.ca

suivez-nous!

